

COMMISSION JURIDIQUE

Réunion du 19 Juin 2023

Présents : Mme RETOURNE, MM CANDAS, CRESSON, DEFOSSEZ, FOURE, PATTE, POLET, NOTEL, TETART, TOUTAIN,

Excusés : MM. CAUVIN, DELEAU, SINOQUET, WARME

ADOPTION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 30/05 est adopté tel que paru sur le site INTERNET le 9 juin 2023.

COURRIER/E-MAIL

- **Mail d'Amiens Montières** : concernant une demande de remboursement de frais kilométriques (Quevauvillers/Conty Entente du 23/04). Le nécessaire sera fait à la prochaine réunion.
- **Mail de l'Auxiloise** : concernant une demande de remboursement de frais kilométriques (Cambron 2 en D4 du 07/04, Péronne en U17 N2 du 08/04, Amiens AC en U17 N2 du 22/04 et Lignières en U17 N2 du 20/05). Le nécessaire sera fait à la prochaine réunion.
- **Mail de Pays Neslois** : concernant une demande de remboursement de frais kilométriques (Ste Emilie en U18 N2 du 27/05, Glisy en Vétérans à 8 du 30/04). Le nécessaire sera fait à la prochaine réunion.
- **Mail de Poix BC** : concernant une demande de remboursement de frais kilométriques (Flixecourt en U18 du 20/05, Miannay en U18 du 06/05). Le nécessaire sera fait à la prochaine réunion.
- **Mail de OUMAR Bilal, arbitre de la rencontre Long – Candas du 21/05** : le match n'ayant pas eu lieu, l'arbitre réclame la somme de 12,50 € à chaque club pour ces frais de déplacement. Le nécessaire sera fait par le District.
- **Mail de LEDROIT Gaétan, arbitre de la rencontre Fienvillers – Amiens Pigeonnier 2 du 21/05** : le club d'Amiens Pigeonnier n'ayant pas réglé les frais d'arbitrage s'élevant à 28,50 €. Cette somme sera débitée du compte d'Amiens Pigeonnier pour en créditer celui de l'arbitre.

RAPPEL

- Il est rappelé aux clubs qu'un match prononcé « *perdu par pénalité* » entraîne le retrait d'un point au classement et d'une amende de 50 €
- Toute rencontre de niveau D1 (U13 à Seniors) doit obligatoirement se dérouler sur un terrain classé T6 au minimum
- La FMI est l'outil obligatoire pour une rencontre. En absence de FMI, une feuille papier appelée FMU doit être utilisée et scannée pour envoi au service compétitions du District dès la fin de rencontre par le club recevant (competitions@somme.fff.fr)
- Le contrôle des licences est obligatoire pour toute rencontre. En absence de FMI et afin de pouvoir effectuer une vérification de l'identité des joueurs, Foot Compagnons doit être utilisé ou au pire le listing des licences avec photo des joueurs devant disputer la rencontre

HOMOLOGATION

La commission homologue les rencontres les dernières rencontres (essentiellement en jeunes) allant jusqu'au 11 juin n'ayant donné lieu à aucune contestation.

AFFAIRES LITIGIEUSES DES COMPETITIONS SENIORS

- **Match RIBEMONT 2 – BOVES 2, D5 E du 21/05/2023**

L'équipe 1 de Ribemont étant forfait ce dimanche 23/05 à Amiens FC.

De ce fait, l'équipe 2 sera considérée comme forfait, bien qu'ayant jouée la rencontre contre Boves 2.

La commission déclare Ribemont 2 battu par pénalité sur le score de 3 à 0.

La somme de 50 € sera débitée du compte du club de Ribemont.

AFFAIRES LITIGIEUSES DES COMPETITIONS JEUNES

Match FLESSELLES – AMIENS RC, Coupe de Somme U15 du 14/06/2023

Courrier de l'arbitre ZDUNEK Jimmy relatant le non-paiement des faits d'arbitrage de la part du club d'Amiens RC. La somme de 75,50 € sera débitée du compte du club d'Amiens RC pour en créditer les arbitres.

Concernant la ½ finale Amiens RC – St Riquier, jouée le 24 mai puis finalement annulée suite à l'appel de Flesselles en Ligue.

La commission demande aux services du District de rembourser la somme de 160 € au club d'Amiens RC des frais d'arbitrage encourus pour cette ½ finale.

VALIDATION DES CLASSEMENTS

La commission procède à la validation des classements seniors de cette saison avec les descentes et accessions au niveau départemental. Soit le 1^{er} de chaque groupe ayant vocation à accéder à la division supérieure ainsi que le dernier de chaque groupe qui est relégué en division inférieure.

Descente de D1 en D2 : Gamaches, Glisy

Descente de D2 en D3 : Crécy en Ponthieu, St Sauveur, Ham

Descente de D3 en D4 : Abbeville US 2, Valines, Dreuil les Amiens, Estrées Mons

Descente de D4 en D5 : Frireulles, Rue Le Crotoy, St Sauveur 2, Méricourt, Cartigny, et Cambron 2 (Forfait général)

Descente de D5 en D6 : Bourseville, Woignarue 2, Hallencourt 2, Amiens FC 2, Boves 2, Roye Damery 2

Accession de D1 en R3 : Friville Escarbotin et Albert USOAAS

Accession de D2 en D1 : Mareuil Caubert, Salouel, Corbie

Accession de D3 en D2 : Chepy, Doullens 2, Cagny, Marchelepote

Accession de D4 en D3 : Poix BC 2, Eaucourt, Namps Maisnil, Querrieu 2, Moreuil 2

Accession de D5 en D4 : Martainneville, Quesnoy le Montant, Cardonnette, Camon 3, Daours 2, Licourt

Accession de D6 en D5 : Feuquières, Abbeville Menchecourt 2, Amiens Montières 3, Amiens Pigeonnier 2, Licourt 2

Sous réserve des procédures en cours ou à venir et en attente des procédures administratives concernant les statuts des éducateurs, des jeunes et de l'arbitrage.

Le bilan définitif des accessions et descentes sera réalisé lors de la prochaine réunion du 26/06/23.

FORFAIT GÉNÉRAL

- AMIENS AC U17 : amende de 50 €
- HAM 2 U13 : amende de 50 €

FORFAIT PONTUEL

1^{er} Forfait :

Fém. à 8	Poix BC	29/05/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
Fém. à 8	Beauquesne	04/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U18	Rosières	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U18	Sains St Fuscien	27/05/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U15	Crécy en Ponthieu	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U15	Amiens Porto 3	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U15	Amiens AC	18/05/2023	15 €	
U13	Miannay Moyenneville	17/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées

U13	Amiens SC 2	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Oisemont FC 2	10/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	L'Etoile 2	10/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Péronne 3	10/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Des 2 Vallées	10/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Roye Noyon 3	10/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
Vétéran	Sains St Fuscien	04/06/2023	100 €	dans les 2 dernières journées
Vétéran	Des 2 Vallées	04/06/2023	100 €	dans les 2 dernières journées

2ème Forfait :

Fém. à 8	Beauquesne	11/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U17	Glisy	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U15	Des 2 Vallées	31/05/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U15	Estrées Mons	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U15 à 8	Flixecourt	10/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U15 à 8	Marcelcave/Cerisy	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Ailly sur Noye 2	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Auxiloise	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Conty Loeuilly	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Moislains	17/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
Vétéran à 8	Beauquesne	11/06/2023	100 €	dans les 2 dernières journées

3ème Forfait :

U18	Long	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U17	Talmas Fienvillers	17/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U15 à 8	Doullens 2	03/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Abbeville Menchecourt	10/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Grand Laviers	10/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Dreuil/Saveuse Entente	10/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Conty Loeuilly	10/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
Vétéran à 8	L'Etoile	11/06/2023	100 €	dans les 2 dernières journées

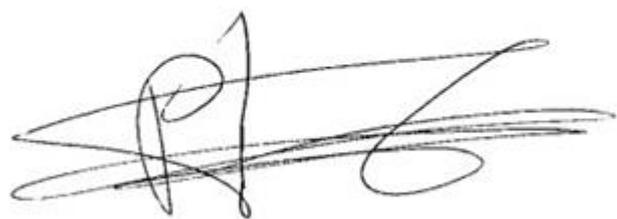
4ème Forfait :

U17	Amiens AC	09/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées
U13	Ham 2	10/06/2023	50 €	dans les 2 dernières journées

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

Prochaine réunion : 26 juin à 17h30

**Le Président
P FOURÉ**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, appearing to be the initials 'P. Fouré'.

**Le secrétaire de séance
A CRESSON**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop followed by a long, horizontal stroke that tapers to the right, appearing to be the initials 'A. Cresson'.